

- > Le Centre Médico-Psychologique Jacques Prévert est **ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00**
- > Tél : 01 47 82 37 34
- > Fax : 01 47 82 88 30
- > [cmp.colombes@th-roussel.fr](mailto:cmp.colombes@th-roussel.fr)

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01 30 86 38 38 - [www.th-roussel.fr](http://www.th-roussel.fr)

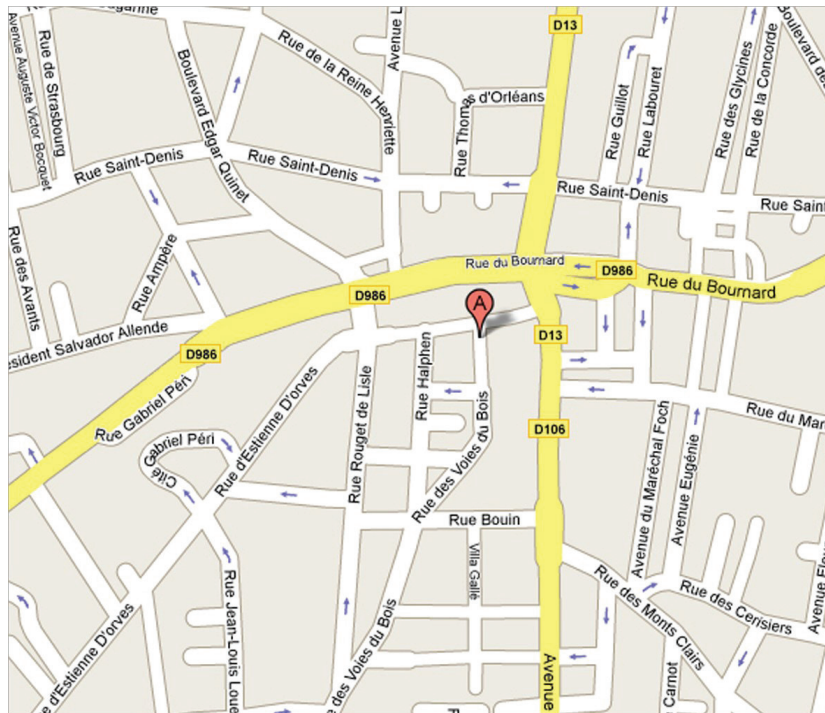


CENTRE HOSPITALIER  
THÉOPHILE ROUSSEL

## PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

SECTEUR 92102

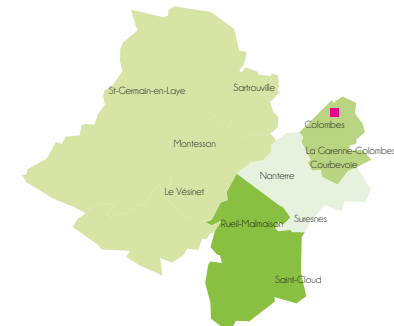
### PLAN d'accès



# CMP "JACQUES PRÉVERT"

ENFANTS & ADOLESCENTS 0-17 ANS

CHTR - Service Communication - Mars 2023



2 passage Jacques Prévert  
92700 Colombes  
Tél : 01 47 82 37 34 - Fax : 01 47 82 88 30  
[cmp.colombes@th-roussel.fr](mailto:cmp.colombes@th-roussel.fr) - [www.th-roussel.fr](http://www.th-roussel.fr)

La psychiatrie publique fonctionne sur le mode de la sectorisation, un découpage géo-démographique organisé pour la prévention et le traitement des troubles mentaux.

Le 2<sup>ème</sup> Secteur de Psychiatrie Infanto-juvénile des Hauts-de-Seine (92102) couvre les communes de Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes.

A cette fin, il propose des structures d'accueil et de soins diverses, allant de la consultation à l'hospitalisation.

Le 92102 est rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78)

## L'UNITÉ et l'offre de soins

Le Centre Médico-Psychologique est un **centre de consultations pluridisciplinaires**, destiné aux enfants de 0 à 17 ans présentant **des troubles du développement** (langage, motricité, apprentissage..), du comportement, de la personnalité, ou bien des troubles psychoaffectifs (alimentation, sommeil, socialisation...)

### Les missions :

- > Prévention, diagnostic et soins
- > Accueil, aide et écoute
- > Soutien aux familles

Travail de coordination avec les autres professionnels de l'enfance et de l'adolescence.

### Offre de soins :

- > Accueil et prise de rendez-vous
- > Entretien d'accueil avec un travailleur socio-éducatif
- > Consultation d'évaluation diagnostique conduite par le consultant (pédopsychiatre ou psychologue) complétée éventuellement par d'autres professionnels
- > Soins infirmiers
- > Bilans et traitements orthophoniques, psychomoteur, individuels ou en groupe
- > Suivi de la situation sociale par l'assistante sociale

## L'ÉQUIPE pluridisciplinaire

La prise en charge thérapeutique est assurée par une équipe composée de pédopsychiatres, psychologues, infirmier(e)s, éducatrices spécialisées, orthophoniste, psychomotricien, une assistante sociale, un cadre de santé et une secrétaire.

Après avoir été accueilli par la secrétaire médicale, vous rencontrerez une infirmière ou une éducatrice spécialisée ou une assistante sociale. Celle-ci après avoir pris connaissance des raisons de votre demande vous présentera notre activité de soins.

### LE PREMIER ENTRETIEN

L'entretien est conduit par un médecin psychiatre ou un psychologue clinicien. Il permet de proposer les orientations thérapeutiques adaptées à la problématique de l'enfant. L'entretien est strictement confidentiel et est soumis au secret médical

### LES CONSULTATIONS EN CMP

> Le Centre Médico Psychologique (CMP) est **un lieu d'accueil de toutes les demandes concernant un enfant ou un adolescent**. L'évaluation de la nature et l'importance des troubles est conduite par le consultant pédopsychiatre ou psychologue qui recourt éventuellement à une évaluation de l'orthophoniste, du psychomotricien, de l'assistante sociale ou de l'éducatrice spécialisée.

> Après concertation avec la famille, **un suivi en ambulatoire est proposé** sous la forme de consultations, d'une psychothérapie, de thérapie orthophonique ou psychomotrice, ou infirmière ou éducatrice, individuelle ou en groupe.

> Des visites à domicile, une prise en charge sociale, peuvent être proposées.

> Parfois, peuvent aussi être proposés des soins au Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP) ou à l'hôpital de jour ; rarement des troubles peuvent nécessiter une hospitalisation.

Les soins ne donnent pas lieu à un paiement, mais ils sont pris en charge par l'assurance maladie

